

ON S'ABONNE :
 Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2^e.
 A la Librairie-Corresp. de P. Justin,
 rue Montmartre, n° 18.
 Et chez MM. Lepelletier et Comp^e,
 rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 5.

LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

Les Renseignemens, Notes et Articles doivent être adressés à M. Ansclme PETETIN, rédacteur en chef, rue de la Préfecture, n° 1, au 2^e.

Lyon, 23 novembre.

Il faut laisser le pouvoir s'acharner contre la nécessité, s'efforcer contre la force des choses, se révolter contre la marche de la société et préparer des lois contre tous les faits nouveaux qui s'avancent menaçans contre les vieux privilèges, les vieilles fictions, les vieilles erreurs. Que le gouvernement donc s'insurge contre les progrès de l'opinion; qu'il cherche à mutiler le jury, quand le jury domine par les progrès de la raison sociale, se refuse à étouffer la liberté de discussion; qu'il proscrive l'association, emprisonne les ouvriers, et rédige des lois contre ce qu'il appelle les *coalitions*, il ne faut pas s'en étonner: le parti républicain n'y doit voir qu'une leçon pour lui.

C'est une raison de nous attacher avec une résolution toujours plus inflexible à la liberté de la presse; à ne pas permettre qu'elle soit attaquée dans son existence présente ou menacée dans l'avenir. Il n'y a pas de gouvernement qui ait le droit de vivre en étouffant les principes du droit et de la vérité, et un régime populaire serait d'autant plus coupable de toucher à la presse, qu'il attaquerait en même temps et son principe moral, et son principe matériel d'existence.

C'est une raison aussi de nous lier à ce fait immense et nouveau de l'association industrielle qui est destinée à changer la face du monde. Quel progrès en deux ans! Il y a deux ans à peine que les premières idées d'association furent jetées dans la discussion à l'occasion des événemens de novembre et de leurs causes, et voilà que l'association germe partout, s'organise, se complique comme un vaste réseau sur toute l'étendue du pays! Eh bien! il y a là un grand enseignement pour nous: il faut repousser par les faits cette banale accusation du milieu qui nous reproche d'être un parti dissertateur et utopiste. Il faut ne plus se borner à ces associations inactives où un langage boursoufflé s'introduit à défaut de matières sérieuses; il faut que chacun aborde la réalité et se prépare dès aujourd'hui à la vie nouvelle de la société industrielle. Il faut que le parti républicain, sans inquiéter des criarderies du pouvoir, tende la main aux ouvriers; il faut aider efficacement par des souscriptions d'actions fortes ou faibles, à toutes ces entreprises d'ouvriers associés qui vont exploiter l'industrie avec des formes nouvelles.

Nous verrons si le juste-milieu nous accusera encore d'être les ennemis de la prospérité industrielle.

Nous verrons en outre si les ouvriers ne comprendront pas les rapports intimes qui lient les intérêts matériels aux principes du droit politique.

C'est le parti républicain qui a préparé par la presse le mouvement qui s'opère aujourd'hui dans l'organisation de l'industrie. La question pour lui est de ne pas laisser sa tâche inachevée et de s'emparer du fait qu'il a créé.

Il sera maître du pays, s'il l'essaie avec courage, plus maître que le pouvoir officiel, avec ses fictions de représentation, ses mensonges d'irresponsabilité, ses corruptions de toute nature et sa force nominale.

Le *Journal du Commerce* demandait hier comment le *Précurseur*, qui ne s'écarte pas des formes convenables et décentes de la discussion (ce sont ses termes), pouvait soutenir que le préfet et l'administration avaient de l'influence sur sa rédaction dont le succès fait bien des envieux, ajoutait-il.

C'est tout simplement parce que nous croyons que le préfet et l'administration ne sauraient penser ni dire autre chose que ce qu'a imprimé le *Journal du Commerce*, c'est parce que le *Journal du Commerce* a dérogé à ses prudentes habitudes d'éviter la polémique appliquée aux affaires gouvernementales, dans une affaire gouvernementale qui ne pouvait offrir d'intérêt qu'à l'administration et à M. le préfet, et nous persistons dans notre opinion, précisément à cause de la confiance superbe avec laquelle on nous défie d'en fournir des preuves matérielles, quand on sait fort bien que la préfecture ne nous donne point à viser les reçus de ses dépenses secrètes.

Et d'ailleurs, le *Journal du Commerce* peut-il nous laisser aucun doute aujourd'hui qu'il exprime si naïvement sa tendresse pour ces administrateurs dont la coopération lui serait aussi honorable qu'utile, et que nous souhaitons de tout cœur qu'il conserve malgré les envieux.

Il faut dire un mot de cette envie que nous cause le *Journal du Commerce*. Ce que nous envions au *Journal du Commerce*, ce ne peut être que sa récente et flatteuse intimité avec l'autorité, car nous n'avions jamais attaqué son succès colossal et toujours croissant jusqu'au moment où cette liaison s'est manifestée. Tout au contraire, nous avons maintes fois applaudi dans ce temps-là aux efforts du *Journal du Commerce* et aux succès dont ils étaient couronnés dans ce temps-là.

On lit dans un journal de Lyon:

La femme d'un propriétaire aisé de Vaux (Isère), en venant à

la ville d'assez grand matin pour y vendre ses denrées, a été arrêtée dans le bois de la *Tête-d'Or* par un individu d'une haute stature, vêtu d'une redingote bleue et coiffé d'une casquette.

Menaçant cette femme d'un poignard dont sa main droite était armée, il lui a de la main gauche arraché une chaîne d'or de la valeur de 300 f. qu'elle portait au cou; il s'est ensuite enfui du côté de la ville, avant que la pauvre femme ait eu le temps de revenir du saisissement qu'elle avait éprouvé.

Un vidangeur de la commune de Venissieux, qui travaillait au curage d'une fosse d'aisance, rue du Garret, maison Bacot, dans la nuit du 20 au 21 de ce mois, ayant été frappé à la tête par la chute d'une poulie, est tombé dans la fosse, d'où il a été retiré sans vie.

Un ancien militaire, qui venait de reprendre du service comme remplaçant, a été victime, ces jours derniers, de quelques-unes de ces manœuvres familiales aux essais de filous et d'escrocs dont plusieurs de nos places publiques, et notamment celle de Louis-le-Grand, sont le rendez-vous journalier. Accosté par eux et entouré de leurs prévenances et de leurs offres de service, il a eu la bonhomie d'accepter; après l'avoir promené dans la ville, sous prétexte de lui en faire voir les curiosités, ils ont fini par le conduire dans un de leurs repaires, où ils sont parvenus à lui enlever la moitié d'une somme de 1,100 f. dont il était porteur.

NÉCROLOGIE.

Notre ville et le pays viennent de faire une douloureuse perte: Alphonse Peiffer, âgé de 39 ans, chirurgien aide-major à l'Hôtel-Dieu, l'un de ces hommes rares qui se dévouent sans arrière-pensée aux intérêts de la science et de l'humanité, a été enterré hier matin. Un nombreux cortège l'a accompagné jus qu'à la dernière demeure.

M. Bonnet: aide-major à l'Hôtel-Dieu, compétiteur de M. Peiffer au dernier concours, a prononcé un discours sur sa tombe.

Après avoir déploré la fatalité qui a successivement conduit au même tombeau, les majors Mortier, Richard de St-Just et Peiffer, tous trois à la fleur de l'âge. « Craignons, a-t-il dit, que la mort si féconde en instructions utiles ne nous donne ici des leçons d'égoïsme, et qu'en nous montrant du doigt le point où sont arrivés nos devanciers, elle ne nous détourne de la route qu'ils ont suivie. Mais, non, ces idées qui dessèchent l'âme, ne sortiront pas de ce tombeau; au-delà de cette étroite enceinte, nous verrons la vertu récompensée sur cette terre. Nous la verrons entourée d'hommages et de respect; le nom de celui que renferme ce cercueil restera gravé dans le cœur des malheureux qu'il secourut, de ses collègues qui lui vouèrent leur estime, qu'il anima de son zèle, qu'il éclaira de son exemple, et nous nous rappellerons que c'est tout à la fois un devoir et une consolation que d'honorer la tombe où l'homme est descendu en sacrifiant sa vie à une œuvre de science et d'humanité. »

M. Alexandre qui, en 1830, avait aussi honorablement concouru avec M. Peiffer, a pris la parole: « Vous le savez tous, un jour il fut digne de la plus belle palme d'un concours, elle lui fut ravie, vous le savez encore, vous qui connaissez son âme pure, aimante; il rêva un instant comme Platon, Bernardin et Rousseau, un monde meilleur que le nôtre; ce rêve de l'homme de bien doit l'honorer deux fois, puisqu'il savait n'y avoir rien de mieux que de bien vives souffrances. »

M. Charrassin a retracé brièvement la vie de son ami. Il a rappelé qu'en 1830, après de brillants débats dans le concours pour le majorat de la Charité, cet ami fut proclamé vainqueur par le jury médical, arbitre souverain et seul compétent en telles matières; il a rappelé qu'au moment où il devait cueillir enfin le fruit de ses longues veilles et de ses dévoués travaux, une administration coupable, d'une main impie, vint arracher la couronne de son front et ravir le prix de ses sueurs et de ses sacrifices; il a rappelé qu'aussi modéré que savant, il avait su imposer silence et résignation à l'ardente indignation de ses amis et désarmer la vengeance qu'ils allaient tirer de l'injustice dont lui-même était victime.

M. Mouilloux a terminé cette scène de douleur en jetant, au nom de ses frères, quelques fleurs sur la fosse du malheureux et vertueux Peiffer.

M. Peiffer, que le *Précurseur* s'honore d'avoir compté parmi ses collaborateurs et ses amis, n'avait pu donner encore les preuves publiques de la haute capacité que tous ceux qui l'ont approché avaient reconnue en lui; mais il était appelé, soit dans la science spéciale à laquelle il s'était attaché, soit même dans une sphère plus générale et plus élevée de l'intelligence, à prendre une place qui eût signalé à l'attention et à la reconnaissance de ses concitoyens et du pays tout entier.

On nous prie de publier les pièces suivantes:

ASSOCIATION DU PROGRES.

Reçu du citoyen Joinon, de la Société du Progrès, la somme de 40 francs, montant d'une collecte recueillie le 1^{er} novembre, sur la tombe du citoyen Beilefond, en faveur du citoyen Coquelu, menuisier.

Lyon, le 15 novembre 1833.

Signé MATHEYON née ROUYARD.

Reçu des citoyens Dapont et Blanc, la somme de 76 fr. 25 c., montant de la collecte faite le 23 septembre, en faveur des sous-officiers et soldats potonais, dans le banquet de l'association du Progrès.

Lyon, le 20 novembre 1833.

Signé LORTET.

La souscription de la même association, pour sa part dans l'impôt fondé de la *Tribune*, s'élève en ce moment à la somme de 405 fr. et sera publiée dans la *Gleanse*.

Nos lecteurs se rappellent que l'année dernière, M. Parisel professa au Jardin des Plantes un cours gratuit de chimie. Encouragé par un succès brillant, il promit de continuer ses leçons pendant l'hiver. Il vient maintenant remplir son engagement. L'autorité qui n'a pu voir avec indifférence ses courageux efforts pour propager, au sein d'une ville industrielle, une science si éminemment utile, l'a installé dans la salle qui servait autrefois aux cours de chimie du palais St-Pierre.

C'est dans cette enceinte vivante encore des souvenirs du célèbre Raymond que M. Parisel suivra la route qu'il s'est tracée et cherchera à mettre l'enseignement au niveau des découvertes les plus récentes de la théorie.

Nous ne doutons pas que le même auditoire ne se presse autour de la chaire du jeune professeur. Les artistes et les industriels y puiseront des connaissances indispensables, les gens du monde des notions scientifiques auxquelles il n'est plus permis de demeurer étranger.

La première leçon, aura lieu lundi prochain, 25 novembre, à une heure précise; les suivantes se continueront les lundi et jeudi de chaque semaine.

LE CONSTITUTIONNEL.

Nous signalons à l'attention particulière de nos lecteurs et des lecteurs du *Constitutionnel*, l'article suivant du *Patriote de Saône-et-Loire*:

UN REDACTEUR DU CONSTITUTIONNEL.

LE CITOYEN ROUSSELIN, DIT SAINT-ALBIN.

C'est une tactique habituelle aux souteneurs de la royauté que d'accuser les républicains de 1833 de vouloir recommencer une époque déjà loin d'eux et qu'ils ne connaissent que par l'histoire. A entendre ces valets royaux, cette jeunesse si pure, si calme, si généreuse, a besoin, comme Hébert, de se procurer une ivresse plus forte que celle du vin, et de lécher le sang au pied de la guillotine.

Que dirait-on, cependant, si nous prouvions que parmi les plus fougues de nos adversaires, se trouvent une infinité d'hommes enrichis par le *maximum*, par le pillage et par des dénonciations?

Que dirait-on surtout, si nous prouvions qu'au nombre de nos plus acharnés calomniateurs, figure un individu dont le nom se rattache à toutes les époques néfastes de notre révolution?

Eh bien! puisqu'on nous y force, puisque des gens qui devraient se cacher, fouillent dans leur vie toute souillée de crimes, des infamies qu'ils nous reprochent, qu'ils publient même avec fracas, nous allons faire connaître quel fut le citoyen *Rousselin*, en 93, 94 et 95, rédacteur depuis longues années du journal le *Constitutionnel*, et arrangeur de toutes les pauvretés que cette feuille publie contre la Convention et contre la France de 93.

D'abord, en qualité d'orateur de la société des jacobins près la Convention, il fut à sa barre, dans la séance permanente du 15 avril 1793, la fameuse pétition qui ordonnait l'expulsion de vingt-deux girondins.

Dans celle du 23 mai, il vint demander à la Convention la traduction au tribunal révolutionnaire des membres de la commission des douze: il disait à la Convention:

« Mandataires du peuple, le traître Lafayette n'est point dans les prisons de Berlin; le prêtre Rabaut, son apologiste, rédacteur de quatre journaux empoisonneurs, ce législateur à quatre soldes règne dans nos murs; Lafayette triomphe, il voit couler le sang des patriotes, il va marcher sur leurs cadavres; arrêtez-le! »

« Hommes républicains, qui avez frappé le tyran, si ce cri a atteint votre oreille, s'il a pénétré vos cœurs généreux, sauvez la république! sauvez la liberté! Les sections de Paris, profondément indignées de la violation des droits de l'homme, mais respectueuses devant l'indivisibilité de la république, demandent: etc. » (Moniteur du 1^{er} juin 1793.)

A la société des Jacobins, séance du 20 vendémiaire, an 2, Rousselin revenant de Provins où il avait été envoyé, dit:

« J'arrive de Provins; la municipalité et le district était horriblement composés; ma première démarche fut de voir tous les sans-culottes; etc. »

« Rousselin fait l'énumération des soins qu'il a cru devoir prendre pour enlever les armoiries, saisir l'argenterie marquée aux armes des ci-devant seigneurs. »

« Un citoyen lit une lettre de Dubouchet, représentant du peuple, qui accuse Rousselin et son collègue d'être venus à Provins avec une pompe asiatique, d'y avoir vécu comme des Sardanapales, de s'être fait donner une garde d'honneur, etc. » (Moniteur du 24 des mois de l'an 2 de la république.) Encore aux Jacobins, séance du 4 germinal an 2, il propose l'épuration des cordeliers.

Dans celle du 6 prairial, il demande:

« Les honneurs civiques dans la fête qui sera célébrée le 20 prairial, pour le citoyen Geoffroy qui a sauvé la vie à Collot-d'Herbois; mais Robespierre combat cette proposition en déclarant que les honneurs que l'on paraît vouloir rendre aux représentants du peuple et à ceux qui les ont défendus, ne sont qu'un piège adroit inventé par les partisans de la tyrannie; il s'étonne de ce que Rousselin s'obstine à présenter toujours des motions insidieuses; il annonce que Rousselin devait en présenter une autre qui l'était encore plus que celle-ci, mais qu'il l'a retranchée parce qu'elle était blâmée par les patriotes; elle consistait à demander qu'on allât rendre grâce à l'être suprême, dans le temple de la raison, pour avoir conservé les jours des représentants. » (Moniteur du 13 prairial an 2.)

Dans celle du 26 prairial, un citoyen de Troyes vient lire une pétition revêtue d'un grand nombre de signatures, dans laquelle se trouve le passage suivant:

« Rousselin est le premier auteur de tous nos maux; c'est un intrigant qui a rempli les administrations et les sociétés populaires de ses créatures; c'est lui qui leur a appris à discréditer le gouvernement révolutionnaire et à le mépriser. Je déclare que c'est lui qui a dicté les mesures oppressives sous lesquelles nous gémissons; quarante citoyens, depuis six mois, ont été attachés à leurs familles et plongés dans les fers, pour avoir eu le courage de le dénoncer, lui et ses complices. » (Moniteur du 1 messidor an 2.)

Dans celle du 26 messidor:

Un citoyen de Troyes vient encore se plaindre de Rousselin; il dénonce les membres d'une commission dite des 24, formée par Rousselin, commissaire du ci-devant conseil exécutif, laquelle commission, coalisée avec ledit Rousselin, a commis des actes vexatoires et oppressifs; il déclare qu'il a été incarcéré et que 46 patriotes gémissent encore dans les fers.

« Toutes les denrées, dit-il, et comestibles étaient en réquisition pour alimenter la table de la commission des 24; l'insouciance, l'ineptie et la malveillance de ces fonctionnaires a exposé la commune à la disette; il n'existe plus de commerce à Troyes. » (Moniteur du 3 thermidor an 2.)

Enfin, ne voulant pas renouer tout le farniente de cette vie, nous

terminerons par une dernière dénonciation à la convention, dans la séance du 16 pluviôse an 3; nous copions toujours le *Moniteur*:

« Un secrétaire lit les pièces suivantes :

« Les membres composant la société populaire de Troyes, à la convention nationale.

« Troyes, le 12 pluviôse an 3 de la république française une et indivisible.

« Citoyens représentants, l'orage qui a éclaté sur Carrier grossit sur la tête de ses imitateurs; ainsi le veut la justice nationale. Pour en accélérer les effets, nous vous envoyons copie d'un acte populaire du tyran qui sans porter de diadème, n'en veut pas moins appesantir un sceptre de fer sur nos concitoyens; il s'agit d'un nommé *Rousselin*, qui vous a déjà été dénoncé par une section de notre commune; l'acte ci-joint postérieur de trois jours à son arrivée à Troyes, donne un aperçu de sa mission dévastatrice. Lisez, législateurs, et transmettez votre indignation à la France entière, car la publicité est la sauve-garde du peuple.

« Salut et fraternité.

Suivent les signatures».

Copie d'un ordre de Rousselin, commissaire civil national dans la commune de Troyes, du 28 brumaire, troisième année.

« Le citoyen Sévestre, voudra bien sur-le-champ FAIRE DRESSER UNE GUILLOTINE sur la place ci-devant St-Pierre, dite de la Liberté, et me dénoncer aussitôt, et à son tribunal criminel provisoirement, le premier attroupement fanatique, sous prétexte de subsistances ou autres choses, pour être sur-le-champ jugé prévotalement en premier et dernier ressort.

Signé A. ROUSSELIN, commissaire national civil.

On vient de voir quel fut ce citoyen *Rousselin* pendant la tourmente révolutionnaire; en lisant le couard *Constitutionnel*, on pourra voir quel il est aujourd'hui!

Eh! oui, ce *Rousselin* qui demandait aux Jacobins les honneurs civiques pour Geoffroy, qui avait sauvé la vie à Collot-d'Herbois; ce *Rousselin* dont Robespierre lui-même, tançait l'effervescence terroriste et à qui il reprochait ses motions insidieuses et ultra-révolutionnaires; ce *Rousselin*; enfin, qui incarnerait par centaines dans la ville de Troyes, et y fit dresser une guillotine permanente, soutient aujourd'hui les droits de la quasi-légitimité contre la révolution, à la grande édification de tous les honnêtes gens!

Encore s'il avait le courage de la honte; mais non! c'est sous le pseudonyme de *Saint-Albin* qu'il publie ses lâches attaques.

AVIS.

MM. les Souscripteurs au *PRÉCURSEUR*, dont l'abonnement expire le 31 novembre, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du *PRÉCURSEUR*.)

Paris, 21 novembre.

Depuis deux ans, le juste-milieu français, semblable à la mouche du coche, prétend avoir aidé beaucoup don Pedro à établir sa fille sur le trône de Portugal. Voici pourtant ce qui prouve que lui seul est de cette opinion.

Le cabinet de Madrid se détermine à intervenir dans les affaires du Portugal, de concert avec le roi de la Grande-Bretagne, et il n'est pas même question de la France.

Ainsi, lorsque depuis huit jours, tout le monde parle de la nécessité où se trouve la France d'intervenir en Espagne, cette puissance saisit justement ce moment pour se mêler des affaires du Portugal. Un tel fait est de nature à faire naître bien des conjectures. La plus naturelle est de croire que la prolongation de la lutte entre les deux frères peut réagir sur les affaires d'Espagne.

En effet, si don Miguel est encore à la tête de 15 à 20,000 hommes de troupes, s'avisait dans un moment critique de traverser la frontière, et d'offrir le secours de cette armée à don Carlos afin d'aider ce prince à reconquérir son trône, ce serait un surcroît de difficultés qui mettrait dans le plus grand danger la reine Isabelle II. On peut même affirmer d'après les progrès que fait tous les jours le parti carliste que le gouvernement de la reine serait perdu.

Ainsi pour éviter une chance aussi défavorable, le cabinet de Madrid a résolu d'aller au-devant des événements, et de déclarer à don Miguel qu'il doit abandonner la partie. Mais ce qui est incompréhensible, c'est que la reine régente choisisse un moment où elle peut avoir besoin de l'intervention française pour mettre le cabinet de Paris en dehors de ses projets sur le Portugal.

— Voici la réponse du roi des Belges à l'adresse de la chambre des représentants :

« Je vous remercie des sentiments que vous venez de m'exprimer au nom de la chambre des représentants : ils me touchent d'autant plus qu'ils sont unanimes.

« Le gouvernement sent comme vous, Messieurs, la nécessité de régler par une loi l'instruction donnée aux frais de l'état; il n'a attendu que la rentrée des chambres pour s'occuper de cet objet important sur lequel il a cru devoir appeler les lumières d'une commission spéciale.

« Je ne puis que partager votre désir de voir la Belgique libérée des arrérages de la portion de la dette mise à sa charge. Cet objet n'a pas été perdu de vue dans les négociations auxquelles mon gouvernement a participé. Notre prétention à cette libération deviendra d'autant plus fondée que la Hollande apportera de plus longs retards à un arrangement final.

« Messieurs, je vois avec une vive satisfaction l'union qui existe entre les grands pouvoirs de l'état. Elle est le garant de l'efficacité avec laquelle ils travaillent de concert à l'accroissement du bien être public.

« Tous les bruits qu'on avait répandus ces jours-ci sur les mouvements de Saarsfield ne se sont pas confirmés. L'on est retombé dans la même incertitude où l'on était il y a 7 ou 8 jours. Cependant les nouvelles de St-Sébastien et des provinces insurgées vont jusqu'au 17 courant, et à cette date le général Saarsfield aurait eu le temps d'opérer quelque mouvement décisif. Cette inaction au milieu de la révolte qui prend chaque jour plus de consistance, ne doit pas faire regarder la situation de la reine comme bien favorable.

« Les 3 gouvernements du Nord ont réellement conclu un traité pour fixer le sort, ou plutôt pour consolider l'esclavage de la Pologne. On a maintenant de nouveaux détails sur ce traité.

« Les 3 cours s'engagent à ne souffrir la médiation d'aucune puissance étrangère pour les affaires de Pologne. Chacune d'elles ne pourra introduire aucun changement dans l'administration, sans avoir pris l'avis des deux autres cours. En

fin, et ceci est plus important, chaque puissance sera tenue d'avoir toujours un contingent de 35,000 hommes dans la province polonaise qui lui appartient. Dans le cas où des troubles sérieux viendraient à éclater dans une des 3 provinces, les autorités locales auraient droit de requérir le corps d'armée le plus proche qui franchirait la frontière sans avoir besoin d'en référer à son gouvernement.

Le *Journal des Débats* a émis un doute sur l'existence de ce traité; mais maintenant il n'y a plus moyen de douter qu'il existe, car il a été envoyé au gouvernement de la Grande-Bretagne après avoir été ratifié par les 3 despotes du Nord, et les nouvelles qui sont venues par la voie de Londres sur les conditions de ce traité sont parfaitement d'accord avec celles données par les journaux allemands.

« Un négociant français, demeurant à Nauplic, a été autorisé par le gouvernement grec à établir un service de paquebots réguliers pour Marseille, Trieste, Alexandrie et Smyrne. Six bâtimens de 100 à 140 tonneaux devront être affectés à ce service. Deux de ces bâtimens feront le voyage de Marseille.

Huit jours après la signature du contrat, 4 de ces bâtimens ont dû partir pour Nauplic.

« M. Fulchiron, député de Lyon, ayant exposé la situation industrielle de cette dernière ville au comte de Montalivet, lui a demandé si la liste civile ne pourrait pas imprimer un mouvement à la place par des commandes proportionnées aux exigences du moment. L'intendant-général a répondu qu'il en référerait; mais on n'a plus entendu parler de cette affaire.

« Deux auteurs de vaudevilles ont eu une rencontre ce matin au bois de Boulogne. L'un d'eux a reçu une blessure grave au bras gauche.

La politique n'était pour rien dans cette querelle: on dit seulement que Victor Hugo et Aristote ont mis l'épée à la main à ces deux champions.

« On dit que le général Molitor a des chances pour obtenir le commandement de l'armée des Pyrénées; cependant le général Sébastiani combat ce choix, non point parce que le maréchal avait mis son dévouement aux pieds de Charles X, mais parce que lui, général Sébastiani, ne serait pas fâché d'aller chercher son bâton de maréchal au delà de la Bidassoa.

« La *Gazette d'Augsbourg* annonce que M. le baron de Loë, affublé depuis long-temps du titre d'ambassadeur de la Belgique à Vienne où il n'a jamais été reconnu eu cette qualité, a quitté la capitale de l'Autriche pour revenir à Bruxelles.

Il est assez singulier de voir l'ambassadeur belge quitter son poste à Vienne au moment où l'Autriche envoie à Bruxelles un chargé d'affaires.

Il est décidé que les affaires de ce pays présenteront toujours quelque chose de louche et de singulier.

« On écrit de Bayonne :

Des émigrations nombreuses ont lieu chaque jour d'Espagne en France. On remarque dans notre ville un grand nombre d'Espagnols qui semblent appartenir à la classe aisée.

« On nous mande de St-Benoît (Indre) :

Lundi, 11 de ce mois, le sieur Duchâters, plus connu sous le nom de Montgrosnard, s'est brûlé la cervelle. M. le curé de St-Benoît, résolu de refuser son ministère pour l'inhumation s'est absenté pour se soustraire aux sollicitations de la famille du défunt. Après trente-six heures de délai, l'autorité municipale a dû intervenir. Le maire a donné ordre à un agent de la force publique, d'accompagner le convoi à l'église où la famille a voulu que le corps fût présenté. Nous ne savons pas jusqu'à quel point les lois canoniques défendent la présence des prêtres en cette circonstance; mais il y a, à coup sûr, imprudence de leur part à quitter la partie; car chaque jour leur révèle que l'on se résigne facilement à se passer d'eux.

Nouvelles.

« La cour de cassation vient de juger 1° que le refus par un garde national de porter, pendant sa faction, un sabre brique et une giberne appartenant à la municipalité, lorsque le chef de poste le lui ordonne en vertu d'un ordre du jour de l'état-major, constitue la désobéissance et l'insubordination: 2° que l'ordre du jour, qui n'est que l'exécution des mesures prises par le gouvernement et confiées au chef de la garde nationale, rentre dans les dispositions particulières et les ordres de détail énoncés dans le paragraphe 2 de l'article 23 de la loi du 22 mars 1831, et n'a plus besoin pour sa régularité, d'être revêtu de toutes les formes prescrites par cet article; que tel est l'ordre du jour qui prescrit aux gardes nationaux de porter pendant la faction un sabre-brique et une giberne.

« Le roi au rabais ou le gouvernement à bon marché. Tel est le titre d'un imprimé que la police fait publier dans les rues de Paris. La conclusion, c'est qu'un prétendu gouvernement à bon marché est une chimère; que les bonnes choses ne sont jamais trop chères et la drogue jamais à bas prix.

Dans la même rue, d'autres crieurs annonçaient un autre écrit sous ce titre: *Réponse d'un Canard républicain aux Oies du père Philippe*.

« M. Vidal, se disant apôtre saint-simonien, a publié un écrit adressé au peuple: arrêté à Béziers, on l'a transféré à Toulouse après cinq mois de détention préventive pour être jugé. On l'a chargé de chaînes pendant le trajet.

« Quelques propos proférés dans un groupe au foyer des Bouffes, sur le compte du duc de Raguse, ont occasionné un duel entre M. P..., ancien aide-de-camp du maréchal, et le fils d'un banquier de la capitale. Le pied de ce dernier ayant glissé sur le terrain l'épée de son adversaire lui a traversé le bras. M. P... a été également blessé au-dessous du téton droit.

« Le pouvoir n'a pas eu partout l'avantage dans les élections des conseils-généraux.

A Blois, M. Leroy, maire de Blois, candidat patriote a obtenu 78 voix, et a été proclamé. Son concurrent ministériel n'a obtenu que 19 voix.

A Herbault, à Mer, à Montoire, à St-Amand, à Savigny et à Lamotte, MM. Coupé, Dufay-Tassin, Bernier, Cuvier, notaire et maire, Thévard, ancien notaire et maire de Savigny, et Gaullier, tous les six candidats patriotes, ont été élus membres du conseil-général de Loire-et-Cher.

M. Paumeret, candidat du juste-milieu, l'a emporté d'une voix seulement à Menneton sur M. Martin-Bruyère, candidat patriote. Deux minutes après la clôture du scrutin, un électeur patriote s'est présenté pour voter: il était trop tard.

A Montoire, l'élection de M. Besnier est une victoire d'autant plus grande pour le parti patriote que le juste-milieu, uni au parti carliste, avait fait des efforts inouïs pour écarter ce candidat.

M. Cuvier, à St-Amand, a eu une immense majorité, (*Constitutionnel de Loire-et-Cher*.)

« Les collèges d'arrondissement ont aussi nommé des patriotes.

A Blois (est), M. Lemaire de St-Lubin; à Blois (ouest), M. Riffaut, notaire; à Salbris, M. Adolphe de Coince; à Selles, MM. Bezaud-Bessard, et Pierre-Bigot; à Savigny, M. Bordier, notaire et maire; à Saint-Amand, M. Vade-cour notaire et maire de Lunay, candidats patriotes, ont été proclamés membres des conseils d'arrondissement.

(*Idem*.)

« M. Desjobert, député patriote, a été proclamé membre du conseil-général de la Seine-Inférieure par le canton d'Aumale. Il a obtenu 76 voix, et son concurrent ministériel 23.

« M. Denoyelle, maire de Neufchâtel, a été nommé à la majorité d'une dizaine de voix, malgré les efforts du juste-milieu et des carlistes réunis.

(*Journal de Rouen*.)

« Les élections pour le conseil-général ont eu lieu dans le département du Pas-de-Calais à la satisfaction des patriotes. Sur 21 nominations connues, 12 appartiennent à l'opposition patriote, 2 à l'opposition légitimiste, 3 au tiers-parti et 4 au pouvoir.

(*Libéral du Nord*.)

« M. Piéron de Nuncques, conseiller à la cour royale de Douai, candidat patriote, a été proclamé conseiller d'arrondissement par le canton sud de Douai.

« A Solesme (Nord), le candidat patriote, M. Lobry, maire de Solesme, a été élu; il a obtenu 43 voix sur 47 votans. Voici ce qu'on nous écrit de cette ville :

« Nous sommes dans l'ivresse de joie; la fête est complète ici: c'est une victoire signalée, un souflet à 43 mains appliqué sur la joue des doctrinaires; dans tous les coins des coups de fusil retentissent. Après le dépouillement du scrutin, qui n'a donné qu'une seule voix au candidat ministériel, M. Lobry a adressé quelques mots de remerciement aux électeurs, et a dit en terminant: *Tout pour mon pays!* Un murmure général de satisfaction a accueilli son improvisation. L'enthousiasme a été complet; la journée s'est terminée par une illumination.»

(*Feuille de Cambrai*.)

« A Pont-à-Mousson, M. Thouvenel, ancien député, candidat patriote, a été élu. Son concurrent était M. le général Strolz, député ministériel.

« Le nombre des inscriptions prises à la faculté de droit de Toulouse s'élève à 706. Il ne fut l'année dernière que de 675, et l'année précédente il était encore moins considérable. Il est donc constaté que l'état de notre faculté devient tous les ans plus prospère. Cet accroissement progressif est dû sans doute au zèle et à la réputation de MM. les professeurs, à l'aisance dont on commence à jouir et à la position centrale de Toulouse dans le midi de la France.

Nous ne doutons pas que la prospérité toujours croissante de notre école ne détermine le gouvernement à réaliser, le plutôt possible, les projets qu'il a conçus pour y rendre complet l'enseignement du droit.

(*France Méridionale*.)

« Jean Pény, ce criminel de 9 ans, accusé d'avoir précipité une petite fille dans le feu et de l'y avoir retenue de vive force, et d'avoir voulu jeter un autre enfant dans un puits, a été jugé, après deux audiences d'une solennité remarquable.

De hautes questions dominaient cette cause d'un grand intérêt, dont les débats ont fait ressortir l'inconcevable impossibilité de l'accusé, qu'un spectacle imposant, aussi nouveau, aussi extraordinaire pour son âge et pour ses habitudes, n'a ni ému ni surpris. Il a été, au milieu de cette assemblée nombreuse dont il attirait les avides regards, le même qu'il était en prison, ne faisant jamais de réponse qui pût compromettre la ténacité de son système de défense; étudiant d'un coup d'œil la physionomie et l'intention de celui qui parlait; puis, les yeux baissés et parfaitement recueilli, méditant une réponse dont il cherchait l'impression dans tous les traits de son interrogateur.

Déclaré coupable avec discernement, il a été condamné au minimum de la peine (dix années d'emprisonnement dans une maison de correction).

Quelques personnes, qui n'étaient point initiées dans la connaissance du moral de cet enfant, s'attendaient à le voir pleurer en entendant prononcer sa condamnation. Mais, après avoir fort bien compris son sort sur les seules conclusions du ministère public, il a dit qu'il était très-content de rester dix ans dans une maison où il serait bien.

Au premier abord, cet enfant paraît avoir de beaux yeux; mais, attentivement examiné, son regard est presque toujours équivoque, et par fois on serait, malgré soi, disposé à reconnaître dans ses yeux et dans son sourire quelque apparence de férocité.

On a voulu savoir quelle avait été sa conduite en prison, et voici l'un des faits qui lui sont reprochés pendant le séjour qu'il y a fait. Il s'était notamment donné la cruelle jouissance d'implanter des fragmens de verres dans les fentes des pavés de la cour des prisonniers, sans doute pour que ces malheureux se blessassent les pieds dans leur promenade au moment de leur récréation.

Le *Courrier de la Limagne*, auquel nous empruntons ces détails, ajoute que cette cause a soulevé des discussions d'un ordre très-élevé, auxquelles l'auditoire, dont les rangs étaient embellies de la présence d'un grand nombre de jeunes et jolies dames, a porté une attention sévère et soutenue.

« Il est impossible de comprendre la marche du ministère espagnol à l'égard des patriotes exilés. Jusqu'ici tout réfugié espagnol qui pouvait arriver à Tolosa ou à Saint-Sébastien était admis dans les rangs de volontaires *isabelico* par le brave général Castagnon. Aujourd'hui les journaux de Bordeaux nous apportent un avis du consul d'Espagne dans cette ville, annonçant que l'on n'admettra les réfugiés à prendre du service pour la reine qu'autant qu'ils seront munis d'un passeport. Or, M. le comte de Colombi, ambassadeur d'Espagne, refuse de délivrer des passeports, même à ceux qui se sont offerts à prêter serment de fidélité à la reine. Un citoyen espagnol qui se trouve dans ces cas nous demande de publier ce fait: « afin, dit-il, dans sa lettre que les patriotes français, le ministre d'Argout et même la reine *governadora*, sachent que si nous restons à Paris au lieu de servir notre patrie, ce n'est que par la faute du gouvernement espagnol et par irrésolution du comte Colombi dans des circonstances extraordinaires où ils devraient agir de lui-même, comme Castagnon l'a fait de sa première impulsion. »

La Tribune cite aujourd'hui cette pensée de Malesherbes :
« La nation ne peut accorder sa confiance à des magistrats qu'elle ne choisit point. Elle ne peut espérer une exacte justice de magistrats qu'on peut récompenser par des grâces ; et qui pour conserver les faveurs dont ils jouissent sou en obtiennent de nouvelles, vivent dans la dépendance des dispensateurs de ces grâces. »

On lit dans le *Journal de Francfort* :
« M. Victor Hugo, dans sa nouvelle pièce de *Marie Tudor*, trouve innombrables les cuillerées de soupe qu'avale un bourgeois allemand. Les Allemands, bourgeois et aristocrates, seraient curieux de connaître le nombre des sottises littéraires que peut avaler dans une soirée un parterre français. Nous croyons que la consommation serait au moins compensée. »

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

PORTUGAL. — Les dernières nouvelles officielles du Portugal reçues par notre gouvernement sont loin d'être aussi favorables aux constitutionnels qu'on l'aurait désiré.
Le délai apporté à la convocation des cortès, et l'intention manifestée par le gouvernement de chercher à se débarrasser du duc de Terceira et de l'amiral Napier, uniquement parce que ces deux braves soutiens de la cause constitutionnelle s'étaient prononcés pour la nomination du duc de Palmella à la présidence du conseil, avaient soulevé la population de Lisbonne contre les ministres actuels de la régence, et accru considérablement le nombre des partisans du duc de Palmella.

Extrait de notre correspondance particulière de Bayonne.

Bayonne, 16 novembre 1833.

L'officier du poste français qui se trouve en-deçà du pont d'Irun a reçu la visite du capitaine des insurgés qui tiennent garnison dans cette ville.

Celui-ci l'a assuré que les personnes qui voudraient séjourner à Irun pourraient s'y rendre avec toute sécurité, et que les émigrés espagnols qui y auraient affaire pourraient y résider tranquillement.

Les autorités de St-Sébastien ne pouvant plus compter sur les équipages des barques qui font le service de ce port de mer au Socoa, en ont remplacé une partie par celui du brick de guerre espagnol entré ces jours derniers dans ce port.

On assure que ce brick n'est plus en état de tenir la mer.

On recrute ici et dans les départements environnants les Espagnols émigrés partisans de la reine. Chaque jour, 7, 8, 10 vont s'embarquer au Socoa pour rejoindre le Pastor à St-Sébastien. Nos autorités facilitent de toutes les manières ces enrôlements.

Par ordre du gouvernement français, notre commissaire de marine frète ici les caboteurs qui s'y trouvent pour transporter des vivres à St-Sébastien dont cette ville est entièrement dépourvue, bien que ces envois journaliers, faits par des négociants de Bayonne, aient lieu chaque jour par la voie du Socoa.

Ces envois étant menacés par les trincadours qui se hâtent d'armer les insurgés, le général Harispe vient de donner l'ordre d'armer des trincadours françaises au Socoa pour les protéger.

Par le langage que tiennent les insurgés espagnols qui se trouvent à Irun, on les prendrait plutôt pour des républicains que pour des carlistes.

En effet, ils disaient à haute voix dans leur corps-de-garde, à des personnes de Bayonne : Qu'ils s'en aillent au diable les rois et les reines ! nous sommes ici pour la cause de Dieu, et nous ne connaissons que lui.

Dans l'espoir d'arrêter le colonel Eraso, que l'on supposait habiter depuis son évacuation de Bordeaux la maison d'une personne marquante à St-Jean-Pied-de-Port, des perquisitions y ont été faites ; mais ces démarches étant illégales et n'ayant produit aucun résultat, le propriétaire du domicile qui a été envahi proteste contre cette démarche, et on ne doute pas ici que le colonel et l'officier de gendarmerie ne soient destitués ; c'est du moins ce qu'a promis, dit-on, le général Harispe. Le duc san Carlos est arrivé ici venant de St-Sébastien.

On m'assure que M. de St-Priest et qu'un parent de M. le général Bourmont ont passé ici venant d'Espagne ; ils ont été reconnus dans une auberge de St-Jean-de-Luz où ils ont dîné. Irun n'est plus occupé que par 100 insurgés.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

Nous recevons à l'instant, par voie extraordinaire, la *Gazette de Madrid*, du 9 novembre :

Le gouvernement du roi de Portugal, don Miguel, ayant empêché l'embarquement du seigneur Infant don Carlos pour les états pontificaux, embarquement qui avait été ordonné par le roi Ferdinand VII, et dont le gouvernement de S. M. la reine régente a ordonné de nouveau la mise à exécution ; et attendu que le gouvernement du Portugal a protégé les intrigues et les machinations de l'Infant don Carlos contre la succession légitime au trône d'Espagne et la tranquillité du pays, en refusant de le faire partir et en consentant à ce qu'il fût traité comme roi par les autorités du Portugal, nonobstant les réclamations répétées du gouvernement espagnol ; notre ministre plénipotentiaire en Portugal, L. F. Cordova, a demandé ses passeports et les a obtenus. En même temps, il a été notifié au chargé d'affaires du Portugal auprès de notre cour, que les relations de notre gouvernement avec celui du Portugal avaient entièrement cessé.

S. M. la reine régente, agissant de concert avec son auguste ami et allié le roi de la Grande-Bretagne, s'occupe des moyens de mettre un terme aux calamités et à la désolation qui pèsent sur le Portugal. LL. MM. la reine et le roi de la Grande-Bretagne ont résolu de se porter conjointement médiatrices entre les parties belligérantes, pour assurer ainsi le repos du pays d'une manière permanente, concilier les intérêts des deux puissances médiatrices, et contribuer au maintien de la paix générale en Europe.

— On lit dans le *Journal de Paris* :

Le gouvernement a reçu des nouvelles de Madrid jusqu'à la date du 12 de ce mois.

A cette époque, on ne savait pas encore que l'armée du général Saarsfield, auquel on continuait à envoyer des renforts, eût fait saucune opération importante.

Cependant, un mouvement de ce général avait suffi pour forcer un corps d'insurgés à évacuer Briviesca dans le plus grand désordre. Sur un autre point de la Castille, un chef de bande, appelé Aguilar, avait été pris avec plusieurs des siens.

Dans le royaume de Valence, une bande de 2 à 300 hommes avait proclamé don Carlos, du côté de Xavita ; cernée de toutes parts par les troupes qu'on a envoyées à sa poursuite, elle n'a pas tardé à mettre bas les armes.

— Une dépêche télégraphique de Bayonne, annonce que les insurgés des provinces basques s'étant présentés, le 17, au nombre de 2,000 hommes devant St-Sébastien, ont été repoussés avec perte.

— Une dépêche de Bayonne, en date du 18 novembre, annonce que la reine d'Espagne a fait remettre des passeports à la légation portugaise et rappelé celle que la cour de Madrid avait accordée près de don Miguel.

Suivant une autre dépêche portant la même date, les insurgés ont été repoussés par la garnison de St-Sébastien, dans la matinée du 17.

Ces bandes, après une assez forte résistance, auraient été mises en déroute complète et repoussées jusqu'à Tolosa, abandonnant des morts et des prisonniers.

El Pastor a fait sur Hernani une sortie dans laquelle il a pris ou tué quelques hommes.

Les lettres de la Catalogne sont toujours aussi tranquilisantes ; le bon esprit des populations de cette province se fortifie par la confiance que leur inspirent les sages dispositions des autorités en faveur du gouvernement de la jeune reine.

La faible bande qui s'était formée aux environs de Valence, ainsi que nous l'avons annoncé dans un de nos derniers numéros, attaquée avec vigueur par des détachements sortis d'Alcoy et de Valence, a mis bas les armes dans le village de la Olleria.

Les volontaires royalistes de Valence, sortis de cette place au moment du désarmement, n'ont trouvé aucune sympathie dans les populations, et se sont dispersés.

Les apostoliques dont nous avons annoncé l'arrestation à la Seu-d'Urgel, sont arrivés sous escorte, le 11, à Barcelonne et ont été déposés dans les prisons de la citadelle.

(Extrait d'une lettre particulière.)

Les lettres de Bilbao arrivées aujourd'hui portent que les carlistes ont ordonné une contribution de 6 millions de réaux ; ils ont aussi défendu toute réunion de trois personnes sous peine de mort.

On assure que Mérimo a été battu par deux régiments de la garde royale.

Il sera passé demain une revue par le général Harispe, à laquelle assisteront le 4^e léger d'infanterie, le 48^e de ligne, trois batteries et une compagnie de sapeurs-mineurs.

Il est arrivé aujourd'hui quelques Espagnols munis de passeports délivrés par les autorités carlistes ; nous ne savons pas si le consul d'Espagne y aura apposé son visa.

(2607) La première Lettre de M. Mollard-Lefevre, converti au protestantisme, à M. l'abbé Galay de la Guillotière, et sa Conférence religieuse avec M. l'abbé Catet, un des premiers théologiens de Lyon, ou les Fourberies des Prêtres dévoilées, avec deux Mots sur le Jubilé de 1833, se vendent au profit de l'instruction populaire chez tous les principaux libraires de Lyon.

LIBRAIRIE.

HYGIÈNE MILITAIRE,

ou
TRAITÉ SUR L'ART DE CONSERVER LA SANTÉ AUX SOLDATS ET A TOUTES LES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ.

Par le docteur BAILLY,
Médecin de la Faculté de Médecine, Académie de Paris,
ancien Chirurgien titulaire des Armées et des Hôpitaux militaires, Auteur de plusieurs Ouvrages en médecine, etc. etc.

Prix : 1 franc.

Chez l'auteur, médecin-oculiste, rue du Plat, n° 3, à Lyon.
(2556 5)

ANNONCES JUDICIAIRES.

Lundi prochain vingt-cinq novembre mil huit cent trente-trois, dix heures du matin, sur la place Sathonnay à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en banque, balances, pétrins, corbeilles à pain, horloge avec sa caisse, tables, cinquante fagots, etc., etc., etc.

Le tout saisi à la requête de M. le procureur du roi, sur la poursuite de M. le directeur de l'enregistrement et des domaines, au préjudice du sieur Jourard boulanger à Lyon, rue Pareille. (2611)

(2612) Lundi vingt-cinq novembre mil huit cent trente-trois, dix heures du matin, sur la place St-Nizier à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en secrétaire, gravures, glace, tableaux, bibliothèque, livres, bois de lit, etc., etc.

(2603) Lundi prochain vingt-cinq novembre mil huit cent trente-trois, à neuf heures du matin, sur la place Sathonnay de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en commode, glace, tables, chaises, poêle, chaudières en cuivre, etc.

(2604) Mardi prochain vingt-six novembre mil huit cent trente-trois, à neuf heures du matin sur la place de la Préfecture de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en plusieurs lits garnis, tables, chaises, placard, bancs, batterie de cuisine, etc.

ANNONCES DIVERSES.

(2610) VENTE VOLONTAIRE, AUX ENCHÈRES ET EN DÉTAIL, De matériaux propres à bâtir, mécaniques, ustensiles de fabrique, meubles, effets mobiliers, clos Dumont, à la Croix-Rousse.

Jeudi vingt-huit novembre mil huit cent trente-trois, et jours suivants, à neuf heures du matin, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé, clos Dumont, à la Croix-Rousse, à la vente aux enchères et en détail de divers matériaux propres à la construction, et d'effets mobiliers dont le détail suit :

33 Croisées neuves, à 8 carreaux vides, de

7 pieds 5 pouces, sur 4 pieds 6 pouces ;
13 Autres croisées, à 4 carreaux, de 5 sur 4 pieds 6 pouces ;
2 Demi-croisées, de 5 pieds sur 18 pouces ;

Plusieurs planches et grands plateaux en chêne, plusieurs portes à panneaux en chêne, de 7 pieds sur 3 pieds, coudières en pierre, lancées simples, doubles et triples ; pierres d'évier et de cheminée, crosses, seuil, écoinçons, enchans, échelles, mouffes, plusieurs stères de bois à brûler, diverses mécaniques formant un atelier de moulinage de soie, plusieurs moulins à filer et à tordre la soie, un doublage, une mécanique ovale, et autres accessoires pour la fabrique ;

Un beau comptoir à dessus de marbre, son banc recouvert en velours, douze tables à dessus de marbre, un poêle à colonnes avec sa garniture en cuivre ; tables en sapin, quinquet, lanternes, transparent, réverbère, enseigne, etc., etc.

Il sera perçu 5 centimes par franc en sus de l'adjudication de chaque lot.

(2551 5) Le dimanche vingt-quatre novembre mil huit cent trente-trois, à dix heures du matin, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e Morand, notaire à Lyon, à l'angle de la rue Grenette et de la rue de l'Aumône, à la vente volontaire d'un clos de cinq bicherées environ, complanté d'un grand nombre d'arbres fruitiers, avec une maison bourgeoise y contiguë, situés sur les tapis de la Croix-Rousse, près de la rue d'Enfer.

S'adresser, pour avoir les renseignements et traiter de gré à gré, avant le jour indiqué, audit M^e Morand.

(2605) VENTE APRÈS DÉCÈS, D'un beau mobilier, cours d'Herbouville, n° 8, au 1^{er}.

Le mardi vingt-six novembre courant, de neuf à trois heures, et jours suivants, il sera, par un commissaire-priseur, procédé, au lieu susdit, à la vente aux enchères et au comptant du mobilier délaissé par M. Jean-Baptiste Jacquemont, rentier, et qui consiste en batterie de cuisine, vaisselle, faïence, terre de pipe et porcelaine, tables, chaises, garde-manger, quinquets, fontaine ferblanc, commode, secrétaire, console à dessus de marbre, horloge, pendule, glaces, gravures, fauteuils, canapé et lit de repos foncé en crin et recouvert en étoffe de soie, lits garnis, beau linge de corps et de table, rideaux et

baldaquin, hardes et habillements à l'usage d'homme, table à thé à dessus de marbre, vases à fleurs et candélabres, corps de bibliothèque et livres divers, gravures, couverts d'argent, vins en bouteilles, etc.

L'argenterie se vendra le mercredi vingt-sept à midi, et il sera perçu cinq centimes par franc en sus de chaque adjudication, excepté sur les lots d'argenterie.

(2579 3) A vendre par suite de décès.—Un grand établissement pour la fabrication d'eaux minérales, bains jet douches d'eaux minérales, bains et douches de vapeur, et vaste maison de santé en plein rapport, d'un bénéfice certain prouvé par les inventaires, fondé depuis dix ans, dans une position des plus agréables (place Bellecour, et desservi par un ardin).

Cet établissement possède un brevet de perfectionnement pour la fabrication des eaux minérales de tous les pays, n'a besoin d'aucune réparation, la gestion en est des plus faciles. Il se compose :

- 1^o D'appareils nécessaires à une grande fabrication d'eaux minérales artificielles.
- 2^o D'appareils et machines à feu pour la fabrication et administration des eaux minérales pour douches, bains, lotions, etc.
- 3^o D'appareils pour la production et administration de toutes les vapeurs sèches ou humides.
- 4^o D'appareils portatifs pour la production et administration à domicile de bains ou douches de vapeur sèches ou humides.
- 5^o D'une grande maison de santé, composée de vingt pièces, avec linge nécessaire à l'exploitation du tout.

On donnera toutes les facilités désirables pour le paiement. S'y adresser.

(2606) Chez MM. Damour et Augros, rue St-Côme, n° 8, à l'entresol.

A vendre.—Maisons en ville et dans les faubourgs de différents prix.

—Fonds de restaurateur dans un bon quartier, bien achalandé.

—Fonds de rubannerie en gros et en détail.

—Domaines d'agrément et pour bons placements.

—Plusieurs maisons en ville, à Vaise et à la Guillotière, en viager et à des conditions avantageuses.

A placer.—Capitaux sur bonne hypothèque, à terme et en viager.

A emprunter.—On demande un capital de

15,000 f. en viager, par première hypothèque sur un immeuble de 16,000 f.

(2615) A vendre.—Un fonds de librairie très-bien achalandé et situé dans l'un des plus beaux quartiers de la ville.

—Deux comptoirs et une console en acajou massif.

A placer.—8,000 f. en viager sur une tête et par hypothèque, dans l'arrondissement de Lyon.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M^e Henry, notaire à Lyon, place de la Préfecture, n° 7, chargé de placements par hypothèque de nombreux capitaux à terme.

(2515 9) A vendre pour cause de cessation de commerce.—Un fonds de bijouterie bien achalandé. On donnera toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M. Mainerot, marchand bijoutier, passage de l'Argue, n° 12.

(2529 9) A céder.—Une étude d'avoué près le tribunal de Gueret (Creuse).

S'adresser à M. Baune, place Sathonnay, n° 4.

(2590 2) A vendre.—Un fonds de teinture, tondage, flambage et apprêts de Thibet, Chalys etc., en pleine activité. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du journal.

(2474 2) A vendre pour cause de décès.—Un fonds de café situé place des Célestins.

S'adresser au bureau du journal.

(2589 3) A vendre ou à louer.—Une jument bonne à deux fins, habituée au voyage, garantie sans défaut, âgée de six ans, à vendre pour 300 fr. ou à louer pour l'hiver.

S'adresser place de la Fromagerie, n° 10, au 4^e.

(2576 4) A céder.—Etude de notaire à la résidence de Chaulhailles (Saône-et-Loire). On accordera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M^e Quantin, notaire à Lyon.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

(2614) Il sera procédé, le 21 décembre 1833, dans les places de Lyon, Bourg, Grenoble, Briançon, Gap et Valence, à l'adju-

dication publique, sur soumissions cachetées, de fourniture de blé-froment pour le service des vivres de la guerre en 1834.

Un exemplaire du cahier des charges, et une instruction, relativement au mode d'adjudication et aux quantités de grains à livrer dans chacune de ces places, se trouvent déposés dans les bureaux de l'intendant militaire de la 7^e division, et du sous-intendant, ayant la surveillance du service des subsistances à Lyon.

Ces documents seront communiqués aux personnes qui demanderont à en prendre connaissance.

AVIS.

L'ouverture des nouveaux magasins de M. Philippe FLACHERON, situés en face du pont Morand, à l'angle des port St-Clair et quai de Retz, aura lieu lundi prochain 25 courant.

On y trouvera un très-grand assortiment de manteaux soieries en tout genre, cachemires des Indes et de France, schals de toutes espèces, mérinos, et autres étoffes de laine, unies, façonnées et imprimées; mousselines jaconnés, percales en blanc et avec impressions, voiles en blondes et en dentelles de toutes sortes; lingerie et tous les objets de corbeilles de mariage; bas de soie et de coton, foulards, cols, cravates; ganterie de tous genres, et généralement tous les articles de goût les plus nouveaux, les plus distingués et les plus rares. (2590 3)

(2536 2) COMPAGNIE

D'Assurances générales sur la Vie.

La Compagnie d'Assurances générales existe depuis 14 ans.

Au moyen des assurances sur la vie, tout individu peut fonder un héritage ou transmettre un bienfait après son décès à telle personne qu'il lui plaira de désigner. Un manufacturier âgé de 45 ans, vient de mourir après une année d'assurance, et sa veuve a reçu de la Compagnie la somme de vingt mille francs assurée.

La Comp^e reçoit aussi des fonds en viager; elle accorde un intérêt gradué selon l'âge; ainsi: 8^e 8 c. p. % à 52 ans; 9^e 10 c. p. % à 57 ans; 10^e 20 c. p. % à 61 ans; 12^e 4 c. p. % à 66 ans, et ainsi de suite.

Les rentes peuvent être établies sur plusieurs têtes.

Elles sont payées à jour fixe et sans frais. La Compagnie, dans les comptes qu'elle est tenue de publier tous les six mois, expose sa situation financière et les progrès de ses opérations. Toute personne peut en prendre connaissance.

Ses bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Réveil, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1.

LANGUE ANGLAISE.

M. le professeur G. LAWRENCE a l'honneur de faire savoir aux personnes qui en voudraient faire l'étude, qu'il ne prendra d'élèves que jusqu'au 5 décembre prochain.

La méthode infailible avec laquelle il a déjà instruit un grand nombre de personnes est la seule chose qui puisse le recommander à toutes celles qui en aiment l'étude, puisqu'il suffit de 36 leçons pour acquérir une bonne prononciation, et connaître la plus grande partie des principes de cette langue.

Le professeur est visible d'une heure à deux, et dans la soirée de 6 à 7, rue St-Côme, n° 10, au deuxième. (2609)

(2571 2) NOUVELLE MÉTHODE,

POUR CALCULER LES INTÉRÊTS SANS DIVISEURS, PAR J.-B. BOUTON, teneur de livres.

Simplifier les calculs et abréger le travail en évitant plus facilement les erreurs, tel est le but que l'auteur s'est proposé en publiant cette méthode. Sa grande facilité d'exécution permet à la personne la moins versée dans ces sortes d'opérations d'exécuter avec précision toute espèce de calculs d'intérêts ou d'escomptes, et doit la faire préférer à toutes celles employées jusqu'à ce jour.

Un très-joli tableau, auquel sont joints deux modèles de comptes-courants, l'un à marche progressive et l'autre à marche rétrograde.

Chez l'auteur, galerie du Grand-Théâtre, rue Lafont, n° 2; chez M. Boiron, lithographe, rue Puits-Gaillot; et chez les principaux marchands d'estampes. Prix: 2 francs.

Le sieur J.-B. Bouton offre ses services à MM. les négociants, pour tout ce qui a rapport aux écritures commerciales.

AVIS IMPORTANT.

MM. les propriétaires qui désirent mettre leurs caves à l'abri de l'inondation de la Saône ou du Rhône, sont invités à s'adresser à MM. Bidremant, à Vaise, place de la Pyramide, n° 123, qui se chargeront d'indiquer aux entrepreneurs et ouvriers, des moyens dont ils garantiront le résultat. (2324 25)

HOMMES.

Le magasin d'habillements des Deux-Jumeaux possède un grand assortiment de Man teaux en drap, acheté avant l'augmentation (2470 5)

AU PRIX FIXE.

Papon, marchand cordonnier et bottier, place des Carmes, n. 4, au 3^e.

Préviend le public qu'il tient un assortiment de chaussures pour homme, pour femme et pour enfant, à juste prix. Pour homme, bottines, 16 et 13 fr.; souliers, 5 fr. 50 c.; babouches fourrées, 2 fr. 15 c.; idem non fourrées, 1 fr. 90 c.; pour femme, souliers et escarpins, 4 fr. 25 c. et 3 fr. 50; baraquettes fourrées, 1 fr. 85 c.; baraquettes non fourrées, 1 fr. 65 c. (2613)

(2608) Le sieur REIGNIER, traiteur, à l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son restaurant à Lyon, cours du Midi, à l'angle de la place Louis XVIII. Son salon très-vaste lui donne la faculté de traiter pour repas de noces, de corps d'état, et même pour soirées de bal. Il sert à toute heure, à la carte et à prix fixe; prend des pensionnaires, le tout aux prix les plus modiques. Il s'efforcera toujours de mériter la bienveillance de ceux qui l'honoreront de leur confiance tant par le choix des mets que par la délicatesse de sa cuisine. Il tient aussi des cabinets pour sociétés particulières.

AVIS.

Le sieur Patissier, restaurateur, rue du Garet, ayant fait ses efforts pour mériter la confiance des nombreux consommateurs qui viennent chez lui, a eu l'avantage d'y réussir; et pour donner plus de facilité aux personnes qui désirent être en particulier, il vient d'agrandir son établissement de plusieurs pièces. (2602 2)

CAFÉ DU PAVILLON.

Place Louis-le-Grand,

Tenu par le sieur Girard, qui a l'honneur de faire connaître au public, que, sur l'invitation d'un grand nombre de personnes, et voulant mettre à profit son vaste local, il vient de réunir à son café, un restaurant servi dans le genre de Chevet de Paris.

Il a également formé un dépôt de comestibles, tels que gibiers rares et autres, marées provenant du Havre et de Marseille, huîtres de Cancale, primeurs du Midi, etc., etc.

La régularité de ses relations avec Paris, le Havre et Marseille, l'autorise à promettre constamment de la fraîcheur et des huîtres arrivées à Lyon du jour ou de la veille.

Il fera porter en ville et y servira des repas.

Un salon bien décoré de 40 à 50 couverts.

Il est d'autant plus assuré de contenter les personnes qui l'honoreront de leur confiance, que le chef qu'il a mis en tête de son établissement, a travaillé dans les premières cuisines de la capitale et même chez des princes. (2573 2)

Avis Intéressant.

LE SEUL DÉPOT A LYON, Des COSMETIQUES et SECRETS DE TOILETTE de la Maison MA, de Paris.

Précédemment place des Célestins, est maintenant place Bellecour, n. 3, au rez-de-Chaussée, côté des façades du Rhône.

Assortiment complet des articles suivants, si avantageusement connus par les fréquents éloges des principaux journaux de la capitale.

1^o Les eaux noires, brunes, blondes et châtaines, et les Pommades américaines dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux et soie sans aucune préparation.

2^o La Pommade grecque, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire croître en peu de jours.

3^o La Crème et l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

4^o L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage, sans laisser aucune trace.

5^o La Pâte Circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6^o L'Eau Rose de la Cour, qui donne au teint un coloris frais et naturel: on peut se laver sans qu'il disparaisse.

7^o L'Eau des Chevaliers, qui blanchit les dents et parfume l'haleine.

Prix: six francs chaque article, dix francs pour deux.

On fait des envois dans les villes voisines. (Ecrire franco au dépôt à Lyon). (1031 34)

Précieuses DÉCOUVERTES.

SIROP APÉRITIF,

Reconnu éminemment anti-syphilitique au moyen de nombreuses expériences faites par le sieur BOUCHU, élève de l'École Spéciale de Strasbourg, pharmacien, rue St-Jean, n° 48, à Lyon.

De tous les médicaments employés jusqu'à ce jour, pour les maladies secrètes, il n'en est aucun qui, doit être préféré au Sirop Apéritif,

approuvé par les facultés de France et de l'étranger. Ce Sirop, purement végétal, fait disparaître en peu de jours, la Syphilis la plus compliquée; et avec elle, toutes affections morbifiques contractées depuis longues années par des prises ou frictions mercurielles. (Prix de la bouteille, 10 fr.; demi-bouteille, 5 fr. 50 c.)

Traitement pour la Gale.

On trouve encore dans la pharmacie du sieur Bouteau, une pommade sans odeur, également exempte de mercure et propre à guérir, dans un court espace de temps, les gales opiniâtres, récentes ou invétérées, ainsi que les dartres et toute autre maladie cutanée. (Prix du traitement: 5 fr.)

Sirop de Calabre.

La vertu que possède le Sirop Pectoral de Calabre, contre les maladies de poitrine, le mettent sans contredit, beaucoup au-dessus de tous ceux tant vantés de Vélar, de Mou-de-Veau, etc. Ce précieux médicament, est un bécique très-efficace dans l'Asthme, les Catarrhes rebelles, la Coqueluche, et fait abondamment expectorer dans la Phtisie; il excite l'appétit, purge les Sérosités, et enfin détruit rapidement les Péri-neumonies les plus intenses. (Prix du flacon: 2 fr. 50 c.)

Le sieur Bouteau, à l'honneur de prévenir le public, que toutes les opérations exigées par les maladies dont il est ici question, se feront chez lui gratuitement. Les malades seront traités sous le sceau du plus inviolable secret.

Pour éviter la contrefaçon, chaque flacon sera ficelé et revêtu du sceau et de l'étiquette du préparateur; sur laquelle sera apposée sa signature. (2325 17)

MALADIES

SECRÈTES

Et de la Peau.

Le Sirop Concentré de Salsepareille est le seul remède qu'on puisse employer avec sûreté pour la guérison prompte et radicale des dartres et gales anciennes, des fleurs blanches, gonorrhées, syphilis nouvelles ou dégénérées, et généralement de toutes les affections de la peau et du sang, annoncées par des boutons, rougeurs, démangeaisons, etc. Ce remède entièrement exempt de mercure, convient à tous les âges et à tous les tempéraments, même les plus délicats.

Il se distingue éminemment d'une foule de préparations secrètes qu'on présente au public comme approuvées par le gouvernement.

Un dépôt est établi à Paris, dans toutes les villes de France et de la Belgique, ainsi qu'à Genève et à Chambéry. La vente publique en a été autorisée dans ces deux Etats, après une analyse faite par MM. les vérificateurs des remèdes étrangers.

Se vend à Lyon, à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n° 32.

On fait des envois.

(2336 10)

Maladies Secrètes et cutanées.

SIROP DEPURATO-LAXATIF de Sené*,

Publié par ordre exprès du gouvernement, Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison des très-prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que Dartres, Gales répercutées, Boutons, Rougeurs, Pustules, écoulements anciens ou récents, Fleurs blanches des Femmes, etc., etc.; il remédie également aux accidents mercuriels.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce purgatif, sont un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée.

* C. P. 159.

On fait des envois (Ecrire franco.) Des dépôts existent en France et à l'étranger. (2350 15)

Maladies Secrètes et de la peau.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE,

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant purgatif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, in-

dispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtres et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés. Il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale. Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) (2190 7)

MALADIES

DE

POITRINE.

(2207 7) Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptisie, transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

AVIS RELATIF AU SIROP DE VELAR.

M. Courtois, prévient les personnes qui sont dans le cas de faire usage du Sirop de Vélar, qu'il n'a établi des dépôts de ce Sirop chez aucun pharmacien ni autre personne à Lyon. C'est donc un mensonge manifeste que plusieurs pharmaciens prétendent tirer ce Sirop de sa pharmacie, et une pure jonglerie. En conséquence, les personnes qui tiennent à avoir du Sirop de Vélar de la pharmacie Courtois, sont prévenues qu'elles n'en trouveront que chez lui.

Spéctacles du 21 novembre.

GRAND-THÉÂTRE.

Richard d'Arlington, drame.—La Vestale, opéra.

CÉLESTINS.

Les Elèves du Conservatoire, vaud.—Bergami, drame.—La Gageure des Trois Commères, vaud.

BOURSE DE LYON du 22 novemb. 1833.

5 p. 0/0 au comptant, " " fin courant, " " 3 p. 0/0 au comptant, 75 " fin courant, 76 50

BOURSE DE PARIS du 21 novembre.

Cinq p. 0/0,	102f 40	102f 35	102f 20	102f 30
—fin cour.,	102f 40	102f 40	102f 30	102f 30
Emp. 1831,	"	"	"	"
Quat. p. 0/0,	90	"	"	"
Trois p. 0/0,	75f 5	75f 10	74f 85	75f 90
—fin cour.,	75f 15	75f 15	74f 90	75f 95
Ren. de Nap.	91f 50	91f 40	91f 10	91f 20
—fin cour.,	91f 50	91f 50	91f 25	91f 25
Emp. d'Esp.	78f	"	"	"
Rent. perp.,	61f 1/2	"	"	"
Cortès,	16f 3/4	"	"	"
Emp. rom.,	88f 3/4	"	"	"
Emp. belge,	96f 1/4	"	"	"
Em. d'Haiti,	"	"	"	"
Act. de la b.	1722f 50	"	"	"
Quat. cana.,	1125f	"	"	"
Caisse hyp.,	578f 75	"	"	"

COURS DES MARCHANDISES du 21.

Colza, disp.,	100
—Courant du mois,	101
—décembre,	101
—4 premiers mois,	100
—Lille,	95
—Voiture,	"
3/6 disp.,	162 50 à 165
—courant du mois,	162 50 à 165
—décembre,	162 50 à 165
—2 premiers mois 1834,	160 à 162 50
Café St-Domingue,	26 1/2 à 27
—Martinique,	30 à 30
—Moka,	29 1/2 à 30
Sucre brut, bonne 4 ^e ,	70 à 71
Savon, les ordres,	120 esc. 17 1/2
—Lisbon.,	120 18 1/2
—décembre,	120 18
—6 prem. mois 1834,	120 19

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

Typographie de L. BOUTEL, quai Saint-Antoine, n. 36.